



# PRIX DE L'ENTREPRISE ÉCOMOBILE 2012

©iStockphoto.com/Ljupco

Gérer la mobilité de vos employés, visiteurs ou clients fait partie de vos plans d'action au quotidien ?

## Devenez l'entreprise écomobile 2012 !

Un concours ouvert aux entreprises, institutions et administrations publiques de Suisse occidentale.

Valeur totale des prix: Fr. 15 000.-

Le prix de l'entreprise écomobile est une initiative de la CTSO (Conférence des directeurs cantonaux des transports de Suisse occidentale). Les cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud en sont membres.





**Claude Nicati**  
Conseiller d'Etat NE  
Président CTSO

## Prix de l'entreprise écomobile 2012

Madame, Monsieur,

Les cantons de Suisse occidentale membres de la CTSO lancent en 2012 la deuxième édition du «Prix de l'entreprise écomobile». Ce prix s'adresse aux entreprises privées, institutions et administrations publiques ayant mis en œuvre un plan de mobilité visant à réduire les kilomètres effectués en voiture individuelle.

Tout indique que la croissance de la mobilité va se poursuivre au cours des prochaines décennies. Il est dès lors dans l'intérêt général de privilégier les modes de déplacement peu gourmands en espace, respectueux de la société et de l'environnement et permettant d'éviter autant que possible les engorgements. Transports publics, covoiturage, autopartage, vélo et marche à pied constituent des alternatives à privilégier.

**CTSO**

CONFÉRENCE DES TRANSPORTS  
DE SUISSE OCCIDENTALE

L'objectif du prix est de citer en exemple des réalisations remarquables qui peuvent concerner aussi bien les collaborateurs que les visiteurs et/ou clients et qui contribuent aux objectifs mentionnés ci-dessus.

Nous serions heureux de pouvoir enregistrer votre dossier de candidature, à nous remettre jusqu'au 30 juin 2012. Vous trouverez toutes les informations nécessaires à cette démarche sur le site [www.ctso.ch](http://www.ctso.ch).

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Claude Nicati

P.S. Ce courrier est adressé aux directions des entreprises, institutions et administrations publiques de plus de 50 employés des cantons de BE, FR, GE, JU, NE, VS et VD

# Un plan de mobilité d'entreprise, pourquoi ?

Un plan de mobilité d'entreprise offre à vos employés, clients et/ou visiteurs un éventail de mesures favorisant les modes de transport alternatifs à la voiture individuelle pour leurs déplacements pendulaires et professionnels. Ses avantages sont multiples: résolution des problèmes de stationnement, employés en pleine forme, économies sur les frais de transport, réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, etc. Rejoignez celles et ceux qui se sont déjà lancés dans cette démarche !

## Quelques exemples...

### **CHUV, Lausanne**

*Un plan de communication exhaustif a été mis en place sur deux sites pilotes: guichet d'information et de conseil, site intranet sur la thématique, manifestations régulières, campagnes d'affichage, séances d'information et brochures papiers informent en continu tous les collaborateurs sur les solutions de mobilité à disposition.*

### **Fondation des services d'aide et de soins à domicile, Genève**

*Les périmètres d'activité des collaborateurs ont été redécoupés afin de diminuer les distances parcourues pour les visites à leurs patients. Plus de 200 vélos (classiques, électriques et pliables) ont été acquis et peints aux couleurs de l'entreprise, des cours de conduite à vélo ont été organisés.*

### **Groupe E, Granges-Paccot (Fribourg)**

*Suite à la relocalisation de l'entreprise, une indemnité de 6000 francs est octroyée aux collaborateurs qui déménagent à proximité du nouveau site. Les enfants des employés bénéficient de places dans une crèche à proximité. Le restaurant d'entreprise offre des menus à des prix attractifs pour limiter les déplacements lors de la pause de midi.*

### **CSL Behring AG, Berne**

*La flotte de véhicules d'entreprise a été totalement renouvelée en 2011, en faveur de véhicules appartenant à la classe énergétique A (faibles consommation de carburant et émissions de CO<sub>2</sub>).*

### **Municipalité de Porrentruy (Jura)**

*Porrentruy a opté pour une combinaison de mesures restrictives et incitatives: suppression des indemnités pour l'utilisation des véhicules privés et des places de parc réservées, souscription à une coopérative d'autopartage. Le financement des mesures est ainsi assuré par le principe des vases communicants.*

### **Synthes, Rarogne (Valais)**

*Une subvention annuelle de 670 francs est octroyée aux employés allant au travail en transports publics. Les déplacements professionnels se font en train, en 1<sup>ère</sup> classe pour tous. Un portail spécifique à l'entreprise permet de retirer les titres de transport directement depuis chaque poste de travail.*

## Lauréat de l'édition 2010

Le plan de mobilité de Johnson & Johnson se compose d'un ensemble de mesures intégrées, alliant gestion du stationnement, soutien financier à l'utilisation des transports publics et promotion du covoiturage. Ce dispositif permet de réduire de 1,3 million de kilomètres par an (235 véhicules en moins sur les routes chaque jour) la distance totale parcourue en voiture par les pendulaires.



**André Haemmerli**  
Directeur général

### Johnson & Johnson

Le Locle (Neuchâtel)

*« Notre plan de mobilité est un des très nombreux éléments de notre stratégie globale qui consiste à protéger la santé de notre planète et de ses habitants. »*

Plus souvent qu'on ne le croit, on peut se passer de la voiture individuelle, grâce aux offres des partenaires du « Prix de l'entreprise écomobile »



**mobility**  
car sharing



## DEVENEZ L'ENTREPRISE ÉCOMOBILE 2012!

Documentation et formulaire d'inscription : [www.ctso.ch](http://www.ctso.ch) - Délai d'inscription : 30 juin 2012

Renseignements complémentaires : bfm AG, Virginie Kauffmann, 031 381 93 33, [virginie.kauffmann@bfmag.ch](mailto:virginie.kauffmann@bfmag.ch)

